

1 AVR. 2021

Objet : Mise en place de la circulation différenciée basée sur le certificat Crit'air sur le territoire de la Métropole du Grand Nancy

Madame, Monsieur,

À partir du **1^{er} juin 2021**, la **circulation différenciée** sera mise en place à compter du **3^{ème} jour d'un pic de pollution**, limitant ainsi la circulation aux **véhicules les moins polluants** sur la base du **certificat Crit'Air**. Cette mesure d'urgence, initiée par le Grand Nancy, sera déclenchée par le préfet. Sur la base des épisodes de pollution des 5 dernières années, elle pourrait être déclenchée en moyenne 3 jours par an dans l'objectif d'atténuer les effets de ces épisodes sur notre santé et plus particulièrement celle des personnes les plus fragiles.

Ce dispositif constitue une première étape qui appelle citoyens et acteurs du territoire à anticiper les évolutions qui seront progressivement mises en œuvre en faveur de la qualité de l'air.

Ainsi, en tant que partenaire, je sollicite votre collaboration pour nous aider à accompagner au mieux nos concitoyens et entreprises pour le bon déploiement et la bonne application de cette mesure de **santé publique** :

- En **orientant vos salariés/agents vers le site internet du Grand Nancy** où ils pourront trouver toutes les informations pratiques utiles sur le certificat Crit'air et l'application de la circulation différenciée sur le Grand Nancy : <https://www.grandnancy.eu/se-deplacer/dispositif-critair/>
- En **faisant connaître au sein de votre organisation le dispositif d'alertes SMS/mails** qui informe des déclenchements et arrêts de la circulation différenciée et conseille sur les gestes à adopter pour protéger sa santé lors des pics. L'inscription se fait en ligne : <https://inscription.cedralis.com/grandnancy-critair>
- En **recourant si possible au télétravail** pour vos salariés/agents lors des pics de pollution.

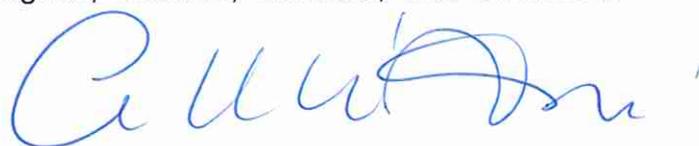
Pour ce faire, je suis à la disposition de vos membres pour organiser des webinaires d'information. Je me tiens à votre disposition pour échanger sur la forme que cela pourrait prendre selon vos besoins et attentes.

Toute correspondance est à adresser à : **MÉTROPOLE DU GRAND NANCY**

22-24 VIADUC KENNEDY - C.O N°80036 - 54 035 NANCY Cedex | Tél. 03 83 91 83 91 | Fax. 03 83 91 83 96 | www.grandnancy.eu

Pour information, les certificats Crit'Air sont à commander soit **par courrier** en envoyant le formulaire joint, soit **en ligne**, exclusivement sur le **site du ministère** : www.certificat-air.gouv.fr. Une procédure permet d'équiper les flottes de véhicules de manière groupée.

Restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.



Chaynesse KHIROUNI
Vice-Présidente déléguée
à la transition écologique, à l'urbanisme, au
foncier,
à l'énergie, à l'agriculture et à l'alimentation

Pièce-jointe : formulaire de commande du certificat Crit'air